

## Conseils pour la réalisation d'un projet d'éducation aux médias (PEM)

### Quelques étapes préalables à la construction du projet

- ✓ Formuler un objectif pédagogique à partir de l'évaluation des besoins des élèves.
- ✓ Pointer la légitimation du projet : programmes, référentiels, projet d'établissement, institution, ...
- ✓ Évaluer l'ampleur du projet et sa faisabilité (durée, implication, adhésion de l'institution, cadre, ...).
- ✓ Identifier les moyens à mobiliser.
- ✓ Identifier les ressources disponibles (lieux, personnes, objets documentaires).
- ✓ Repérer et identifier les partenaires.
- ✓ Mobiliser un corpus intégrant les problématiques des droits d'auteur.
- ✓ Penser à des déclencheurs d'activités et des temps de valorisation des productions (sorties, rencontres, participation aux concours, ...).
- ✓ Capitaliser, réinvestir les acquis.
- ✓ Défendre le projet auprès du chef d'établissement, des collègues, de la vie scolaire, des élèves, des parents et acteurs locaux.
- ✓ Évaluer le projet : poser des indicateurs de réussite.

### Définir l'éducation aux médias (EAM)

Définition des inspections générales :

*« Toute démarche visant à permettre à l'élève de connaître, de lire, de comprendre et d'apprécier les représentations et les messages issus de différents types de médias auxquels il est quotidiennement confronté, de s'y orienter et d'utiliser de manière pertinente, critique et réfléchie ces grands supports de diffusion et les contenus qu'ils véhiculent. »*

### Méthodologie pour faire valider le projet d'éducation aux médias

- ✓ Repérer le volet du projet d'établissement dans lequel s'inscrit le PEM
- ✓ Contextualiser l'éducation aux médias dans les programmes :

Dans le socle commun de compétences :

- ✓ Légitimer une culture de l'actualité en identifiant les axes d'utilisation des médias dans votre projet :
  - Utilisation des médias pour une ouverture sur le monde, une éducation, à la citoyenneté (pilier 6), etc.
  - Utilisation de l'image : ses différents supports, analyse et ou lecture d'image fixe ou animée (pilier 1),
  - L'image dans les programmes :

- L'utilisation des médias comme objet d'étude : comprendre le fonctionnement des médias, décrypter l'information, comparer les médias,... (éducation aux médias pilier 6)
- Utilisation des médias comme supports pédagogiques : utiliser les médias dans un cours disciplinaire (éducation par les médias, pilier 6)
- Les élèves producteurs de médias : mettre en œuvre des activités, définir les compétences à développer, citer les projets de productions d'élèves.

### **La démarche : constituer une équipe, faire un état des lieux, établir un agenda :**

- ✓ S'entourer d'enseignants utilisant les médias et mobiliser d'autres enseignants, grâce aux entrées disciplinaires, la validation par compétence. L'objectif est d'impliquer dans l'éducation aux médias, l'équipe pédagogique et de s'ouvrir aux acteurs extérieurs (professionnels des médias).
- ✓ Soumettre le projet à l'approbation du CA et du Conseil pédagogique
- ✓ Faire un état des lieux : qui fait quoi, qui utilise quoi ?

Présenter de ce qui se fait déjà en éducation aux médias dans l'établissement : à minima les actions dans le cadre de la Semaine de la presse et dans le cadre disciplinaire, les situations d'apprentissage qui utilisent les médias (activités disciplinaires, éducation civique, TPE, accompagnement éducatif, personnalisé, enseignement d'exploration, ...).

- ✓ Établir un agenda, déterminer les priorités et établir un budget prévisionnel du projet le cas échéant.

### **Contrôler et évaluer le projet :**

Actions menées tout au long de la réalisation du projet avec pour finalité de vérifier la mise en œuvre et d'éventuellement modifier le projet en cours d'année. Cette évaluation se fait à partir des piliers du socle commun (connaissances, capacités, attitudes):

La maîtrise de la langue française ouverture à la communication, au dialogue, au débat.

La maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication dont l'adoption d'une attitude responsable des outils informatiques (B2i)

La culture humaniste (donner du sens à l'actualité)

Les compétences sociales et civiques (se préparer à la vie de citoyen), être critique vis-à-vis de l'information, savoir distinguer virtuel et réel, se respecter et respecter les autres.

L'apprentissage de l'autonomie et l'esprit d'initiative

### **Informier et faire connaître les projets en cours de réalisation :**

- ✓ Informer les acteurs de la vie de l'établissement et donner à voir le travail des élèves

Afficher,  
Exposer,  
Diffuser (dans l'établissement, sur le site de l'établissement, ...).

**Les liens utiles :**

L'éducation aux médias dans les programmes :

<http://www.clemi.org/fr/1-eam-dans-les-programmes/>

B2I et EAM :

<http://clemi.ac-creteil.fr/interactif/spip.php?article105>

EAM et socle commun

<http://www.educnet.education.fr/dossier/education-aux-medias/interet-educatif/place-dans-le-systeme-educatif>

Pour toute information supplémentaire :

Élodie Gautier  
Déléguée académique à l'éducation aux médias  
[elodie.gautier@ac-creteil.fr](mailto:elodie.gautier@ac-creteil.fr)

CLEMI- Académie de Créteil  
40 quai Victor Hugo  
94500 Champigny  
01 77 74 21 15  
[clemicreteil@ac-creteil.fr](mailto:clemicreteil@ac-creteil.fr)

Dépôt des dossiers de création /reconduction d'une classe à PEM : date limite le 12 mai 2011 par courrier en ligne à :

[clemicreteil@ac-creteil.fr](mailto:clemicreteil@ac-creteil.fr)